



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIÈRE 2023-2024

Comité 20-06-2023

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES EN COUPES	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Coupe du Val-d'Oise "Séniors" G et F (Sén-CDM-Anc-Vétér - lundi soir)	20,00 €	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise Futsal	20,00 €	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise "Jeunes" G et F	18,00 €	18,00 €
Coupe du Comité "Séniors"	15,00 €	15,00 €
Coupe du Comité Futsal	15,00 €	15,00 €
Coupe du Comité "Jeunes" (dont U12)	10,00 €	10,00 €
ENGAGEMENT DES ÉQUIPES Champ/Critériums	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Catégorie U6-U7-U8-U9 (FA ou Futsal)	6,00 €	6,00 €
Catégorie U10/U11 (FA ou Futsal)	8,00 €	8,00 €
Catégorie U12/U13 (FA ou Futsal)	10,00 €	10,00 €
Catégorie U14 /U15 Futsal	10,00 €	10,00 €
Catégorie U16 Futsal	GRATUIT	10,00 €
Catégorie U15 F	10,00 €	10,00 €
Catégorie Séniors F et U18 F	12,00 €	12,00 €
AUTORISATIONS	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Homologation d'un tournoi (par catégorie)	10,00 €	10,00 €
Défaut d'homologation d'un tournoi (par catégorie)	50,00 €	50,00 €
Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	150,00 €	150,00 €
AMENDES – PÉNALITÉS FINANCIÈRES	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Match perdu par pénalité pour huis-clos non respecté	50,00 €	50,00 €
Abandon de terrain	150,00 €	150,00 €
Licence manquante	10,00 €	10,00 €
Feuille de Match papier (retour et/ou irrégulière)	10,00 €	10,00 €
Non-utilisation Feuille de Match Informatisée (hors problème technique)	100,00 €	100,00 €
Non-Envoi Feuille de Match après deux réclamations	52,00 €	52,00 €
Etablissement Feuille de Match de complaisance	300,00 €	300,00 €
Fraude	300,00 €	300,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié suspendu (par Match)	100,00 €	100,00 €
Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)	80,00 €	80,00 €
Inscription sur la FM d'un non-licencié (joueur ou personne non licenciée)	120,00 €	120,00 €
Absence à l'Assemblée Générale du DVOF (par voix)	10,00 €	10,00 €
Non règlement d'un officiel désigné (par officiel)	50,00 €	50,00 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102,00 €	110,00 €
Non-retour des trophées à la 1ère date butoir	50,00 €	50,00 €
Majoration amende si non-retour des trophées après dernière relance	160,00 €	160,00 €
Absence de délégué sur feuille de match (catégorie couverte par officiel)	20,00 €	20,00 €
Inscription sur FM d'un délégué absent	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée d'une Equipe/une personne aux réunions organisées par le DVOF (FMI ; Septembre ; Futsal ; Foot Féminin ; RPS; ...) ou excusée -48H	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée suite inscription sur une formation gratuite DVOF	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée suite inscription manifestations DVOF (-48h)	50,00 €	50,00 €
Action ou omission entraînant une désorganisation sur action DVOF à -48H sans justificatif	50,00 €	50,00 €
Absence de Rapport suite demande d'une Commission	30,00 €	30,00 €
Absence Non Excusée devant une Commission (par personne)	35,00 €	20,00 €
Absence non excusée du Club appelant	125,00 €	
Demande de Dérogation (demande non conforme)	20,00 €	20,00 €
Match remis (Arrêté Municipal sans liste des matchs)	50,00 €	50,00 €
Non récupération d'un trophée/une récompense à date butoir	20,00 €	20,00 €
Participation aux frais d'envoi lettre recommandée avec AR	5,00 €	5,00 €
FRAIS DE DOSSIER	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Réserves / Réclamations / Evocation	43,50 €	43,50 €
Club obtenant gain de cause (suite à réserve, ...) ; remboursement :	43,50 €	43,50 €
Pénalité au Club suite procédure (réserve...) recevable sur le fond	53,50 €	53,50 €
Journal Numérique « 95 Foot Officiel »/technique/féminin	30,00 €	30,00 €
Appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes	64,00 €	64,00 €
FRAIS DE PROCÉDURE	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Appel auprès de la Cion Départementale d'Appel, club/licencié fautif	125,00 €	125,00 €



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIÈRE 2023-2024

Comité 20-06-2023

FORFAITS TOUTES CATEGORIES et DIVISIONS à partir des U14 (Foot à 11 - Futsal - Vétérans)	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
=> 1er Forfait non avisé	Montants différents selon les catégories et divisions	30,00 €
=> 2ème Forfait non avisé		35,00 €
=> 3ème forfait non avisé		45,00 €
=> Forfait général (uniquement prononcé avant le 3ème forfait)		110,00 €
Le barème de l'amende est triplé pour les trois dernières rencontres de championnat (art. 23.9.1 RS). Cette mesure est applicable même pour le forfait avisé pour les trois dernières rencontres de championnat sauf dernière série (art.23.9.2 RS)		

FORFAITS (matches de coupes et divers challenges)	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Phase Elimatoire	25,00 €	25,00 €
Phase Finale (A compter des 1/8ème - forfait avisé ou non avisé)	115,00 €	115,00 €
Phase Finale (A compter des 1/4 - forfait avisé ou non avisé)	150,00 €	150,00 €
Phase Finale (A compter des 1/2 - forfait avisé ou non avisé)	200,00 €	200,00 €
Finale (forfait avisé ou non avisé)	400,00 €	400,00 €
Ouverture de dossier disciplinaire	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Par avertissement	8,00 €	8,00 €
Par exclusion et incident avant, pendant et après la rencontre	30,00 €	30,00 €
Dossier mis en instruction (à la charge du/des clubs fautifs)	50,00 €	50,00 €

AMENDES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES (Garçons ou Filles, y compris Futsal) CATEGORIE U10-U11 / U12-U13	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Absence club aux réunions d'information (PAR CATEGORIES)	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée de l'éducateur désigné de la catégorie aux réunions spécifiques (critérium Avenir)	50,00 €	50,00 €
Licence manquante	10,00 €	10,00 €
1er Forfait non avisé	15,00 €	15,00 €
2ème Forfait non avisé	20,00 €	25,00 €
3ème Forfait non avisé	25,00 €	30,00 €
Forfait général	25,00 €	50,00 €
Absence Finales (excusée ou non excusée)	400,00 €	400,00 €
Absence non excusée sur centre de coupes	25,00 €	25,00 €
Non réception Feuille de Match après 2 relances au club accueil	30,00 €	52,00 €
Feuille de Match irrégulière	10,00 €	10,00 €



AMENDES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES (Garçons ou Filles) CATEGORIE U6/U7/U8/U9	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Absence club aux réunions d'information (PAR CATÉGORIES)	50,00 €	50,00 €
Licence manquante	10,00 €	10,00 €
Absence club à la Journée Nationale des Débutants (non excusée)	75,00 €	75,00 €
Absence club à la JND (excusée à -48h de l'action)	50,00 €	50,00 €
Action ou omission entraînant une désorganisation sur un plateau prévu le Week end après le lundi 16h00	50,00 €	50,00 €
Non organisation du plateau du club organisateur	100,00 €	100,00 €
Absence non excusée d'un club à un plateau	50,00 €	50,00 €
Absence non excusée par équipe par un plateau	10,00 €	
Non transmission de la feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil après 2 relances	30,00 €	52,00 €
Feuille de plateau irrégulière	10,00 €	10,00 €
Non transmission des feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après 2 relances	30,00 €	52,00 €
Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)	30,00 €	52,00 €
Feuille de Présence irrégulière	10,00 €	10,00 €

STATUT DE L'ARBITRAGE – SANCTIONS FINANCIÈRES	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => D1	120,00 €	120,00 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Championnats de Football d'entreprise et Féminins Régionaux	30,00 €	30,00 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Autres divisions de District	30,00 €	30,00 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Clubs qui n'engagent que des Equipes de jeunes	30,00 €	30,00 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Clubs qui n'engagent que des Equipes de Séniors, CDM	30,00 €	30,00 €
1ère Saison d'Infraction (par arbitre manquant) => Clubs qui n'engagent que des Equipes de Vétérans, Anciens	30,00 €	30,00 €

2ème Saison d'Infraction : Amendes Doubles
 3ème Saison d'Infraction : Amendes Triplées
 4ème Saison d'Infraction et suivantes : Amendes Quadruplées
 L'Amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier.
 Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème applicable.

INDEMNITÉS	SAISON 2022-2023	SAISON 2023-2024
Barème de remboursement des frais des arbitres, arbitres-Assistants et arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte du DVOF		
Indemnités de déplacement => Officiel Foot Libre et Futsal	48,50 €	48,50 €
A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :		
- les Matches Séniors G et F / Anciens et + 45 ans / CDM / U18	31,50 €	31,50 €
- les Matches U16	26,50 €	26,50 €
- les Matches U14	21,50 €	21,50 €
- les Matches Vétérans + 55 ans	21,50 €	21,50 €
- les Matches U 18 F	21,50 €	21,50 €
- les Matches U 15 F	21,50 €	21,50 €
- les Matches Futsal	5,50 €	5,50 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée	5,50 €	5,50 €
Barème de remboursement des frais de déplacement opérant pour le compte du DVOF		



ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIÈRE 2023-2024

Comité 20-06-2023

=> Délégué Officiel du DVOF	48,50 €	48,50 €
Membres de la CDTIS Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives (CDTIS), opérant pour le compte du DVOF	48,50 €	48,50 €
Barème de remboursement des frais de déplacement des membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives (CDTIS), opérant pour le compte du FAFA	25,00 €	25,00 €